

Le Répertoire électoral unique Français (REU)

RECEF - 7 novembre 2023



DIAPO - TITRE INDIQUEZ LE NOM DE LA RÉUNION DANS INSERTION / EN TÊTE ET PIED DE PAGE

07/11/2023



1



SOMMAIRE

2

1 OBJECTIFS ET MISE EN PLACE

2 ALIMENTATION EN CONTINU

3 ENJEUX DE FONCTIONNEMENT

2

1

1. Objectifs et mise en place

3

Un répertoire central opérationnel depuis 2019

Créé par la loi du 1er août 2016 rénovant les modalités d'établissement des listes électorales.

Opérationnel depuis le 1^{er} janvier 2019

Une base de données nationale unique à la place de 35 000 listes électorales réparties dans les communes (et les consulats)

Avec pour objectifs :

- Garantir l'unicité d'inscription dans une seule commune (ou consulat)
- Certifier les identités
- Faciliter les démarches en ligne (inscription, procuration, information sur sa situation)
- Rapprocher la date limite d'inscription de celle du scrutin
- De fait, homogénéiser les pratiques

4

2

Deux projets en un :

- récupérer les listes électorales existantes et les mettre en cohérence
- créer un nouveau système d'information

Une co-maîtrise d'ouvrage Insee – ministère de l'Intérieur

(historiquement, l'institut de statistique gère des répertoires de personnes en France)

D'autres acteurs importants :

- Les communes (utilisatrices du futur SI)
- Les éditeurs de logiciels électoraux (prestataire des communes)
- Les opérateurs de téléprocédures (DILA, ministère de l'intérieur)
- Le ministère des affaires étrangères pour les Français inscrits à l'étranger
- Les fournisseurs d'information (Armées, Justice, Acquisition de nationalité)

Principaux éléments :

- Une base de données centrale qui comprend les 48 millions d'électeurs
- Une interface web gratuite mise à disposition des communes pour gérer les listes électorales et préparer les scrutins
- Des API mises à disposition gratuitement des éditeurs de logiciels (+ affaires étrangères) pour connecter leurs produits
- Des flux avec les fournisseurs d'information (Armées, Justice, Acquisition de nationalité)
- Des flux avec les téléprocédures

Contenu de la base de données – peu de variables :

- Par commune de rattachement (ou consulat)
- Identité de l'électeur : nom, prénoms, sexe, date et lieu de naissance
- Type de liste : municipale principale / municipale complémentaire / consulaire
- Adresses de rattachement et de contact (parfois l'adresse mail)
- Bureau de vote
- Éventuelles incapacités électorales
- Procurations : mandant et mandataire
- Historique des mouvements sur 2 ans

Les grandes fonctionnalités :

- Inscrire, radier les électeurs
 - Vérifier les identités des électeurs
 - Gérer les procurations
 - Editer certains matériels de vote (liste d'émargement)
- **Ce que le REU ne gère pas :**
- Tout ce qui concerne les candidats
 - La remontée des résultats
 - Les aspects financiers liés à l'organisation des élections

➤

2. L'alimentation en continu

9

Les inscriptions

Plusieurs types d'inscription :

- Les inscriptions volontaires des citoyens
 - - téléprocédure connectée au REU
 - - inscription en mairie (ou consulat)

- Les inscriptions d'office
 - - jeunes majeurs : informations transmises par le ministère des Armées
 - - acquisition de nationalité : informations transmises par le ministère de l'Intérieur

- La prise en compte des décisions de justice

10

5

La vérification de l'identité :

- D'abord en mairie avec un titre d'identité
- Puis par comparaison avec le Répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP)
- Le RNIPP centralise les données d'état civil (acte de naissance et de décès)
- Fiabilise le REU (fraude documentaire, homonymie...)

➤ Les autres contrôles :

- Incapacité électorale
- Âge, nationalité
- Date limite d'inscription

Plusieurs types de radiations :

- Les radiations automatique pour décès (transmis par le RNIPP)
- Les radiations automatique pour cause d'inscription dans une autre commune
- Les radiations pour perte d'attache communale à l'initiative du maire
- La prise en compte des décisions de justice

	Évolution depuis le 24 mai 2021
Nombre d'électeurs au 24 mai 2021	47 947 555
Électeurs inscrits ou réinscrits	+ 4 663 718
Électeurs atteignant l'âge électoral	+ 636 556
Inscriptions volontaires, dont :	+ 3 970 191
<i>Inscriptions en ligne</i>	+ 2 178 514
Électeurs ayant acquis la nationalité française	+ 52 953
Autres situations ¹	+ 4 018
Électeurs radiés des listes	- 3 808 098
Électeurs décédés	- 435 098
Électeurs radiés à l'initiative des communes	- 226 962
Électeurs radiés à la suite d'une nouvelle inscription	- 3 130 919
Autres situations ¹	- 15 119
Évolution	+ 855 620
Nombre d'électeurs au 9 mars 2022	48 803 175

1. Décisions judiciaires, décisions de la commission de contrôle communale.

La gestion des procurations :

- Par une démarche en ligne connectée au REU ou auprès d'un commissariat/gendarmerie/tribunal
- Enregistrement et contrôles automatiques par le REU
 - - existence et droits électoraux du mandant et du mandataire
 - - période et type de scrutin
 - - nombre maximal de procurations autorisées
- Transmission des informations aux communes (dont édition sur liste d'émargement et liste récapitulative)

Des services :

- La production d'une partie du matériel de vote (liste arrêtée, d'émargement, de procurations)
- La production des fichiers d'envoi de la propagande
- La possibilité pour les électeurs de connaître leur situation électorale par une téléprocédure

3. Enjeux de fonctionnement

15

Enjeux sur le système d'information

Un système d'information :

- Très apprécié par les communes, notamment car il a allégé leur charge de travail,
- Qui a permis d'organiser toutes les élections nationales depuis 2019 sans problème
- Qui a simplifié les démarches des citoyens grâce aux téléprocédures
- Qui a permis de reculer la date limite d'inscription
- Qui sécurise les identités et empêche la double inscription

Mais avec des enjeux de fonctionnement

16

De fortes sollicitations irrégulières

- Pic d'inscription à la date limite (330 000 en 24h avant l'élection présidentielle 2022)
- Pic d'édition des listes d'émargement dans les 3 jours qui précèdent le scrutin
 - - enjeu sur le maintien du service et des temps de traitement pendant les pics

Le risque cybersécurité

- Un système d'information essentiel pour la vie démocratique
- Une interopérabilité importante
 - - Vigilance cyber et plan de reprise d'activité

La collaboration avec les éditeurs de logiciel utilisant les API du REU

- Interface finale de l'utilisateur en commune
- Nécessité de contacts et contrôles réguliers :
 - - signature d'une licence d'usage,
 - - réunions 3 fois par an
 - - assistance réactive
 - - surveillance de leur activité sur les API

L'adaptation aux autres SI qui interopèrent avec le REU

- Armées, Justice, Intérieur, Affaires étrangères
- Opérateurs de téléprocédures

Le système d'information REU peut apporter des solutions à d'autres problématiques

(non décidées à ce jour, mais dans le champ de la réflexion)

- Faciliter encore davantage la démarche d'inscription électorale en cas de déménagement,
- Dématérialisation de la propagande électorale

19

Retrouvez-nous sur :

insee.fr   

20

20

10